

Postulat Yves Ferrari au nom du groupe des Verts pour un green new deal vaudois dans le domaine énergétique

Développement

Par le présent postulat, les Verts demandent au Conseil d'Etat un rapport sur les actions (y compris celles découlant du vote du Grand Conseil lors du budget 2009) qu'il entend réaliser concrètement pour relancer économiquement, socialement et environnementalement notre canton. Ce rapport intégrera également l'état d'avancement dans les objectifs et mesures de son programme de législature et les raisons des éventuels retards.

La crise économique qui touche les pays industrialisés, l'Europe, la Suisse et donc également notre canton doit être l'occasion d'apporter de réelles solutions porteuses d'un avenir meilleur où le futur ne se résume pas à l'intérêt financier possible d'amasser dans l'année à venir. Il y a lieu d'investir rapidement dans des solutions qui auront des effets financiers et environnementaux non seulement à court mais également à long terme et donc porteuses d'avenir pour notre planète.

Les premières orientations ont été données par la Berne fédérale en même que notre parlement adoptait le budget 2009.

"L'augmentation du crédit de 14 à 100 millions de francs pour des mesures dans le domaine de l'utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur décidée par le Parlement en décembre 2008 ne concernera dans un premier temps que l'année 2009 et doit contribuer à soutenir l'économie. Cependant, le Conseil national et le Conseil des Etats s'accordent sur le principe que cette injection unique de capitaux doit donner le coup d'envoi à un programme d'assainissement des bâtiments à plus long terme." [1]

Les conditions pour que le canton de Vaud puisse bénéficier de cette manne financière sont les suivantes:

1. Avoir une base légale cantonale.
2. Allouer, pour 2009, au moins un montant égal à la contribution globale de la Confédération.

Le point 1 est acquis avec notre loi sur l'énergie. Quant au point 2, en décembre 2008, dans le cadre du vote sur le budget 2009, le Grand Conseil a accepté un amendement de 8 millions de francs supplémentaires. Cette somme correspond à la seconde condition.

Le Conseil fédéral a adopté en 2007 les quatre piliers de la stratégie énergétique [2] à savoir :

1. Efficacité énergétique
2. Energies renouvelables
3. Grandes centrales électriques
4. Politique énergétique extérieure

Les deux premières sont, plus que les deux suivantes, du ressort des cantons. Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments (définition de normes de construction, mise en œuvre de programmes de promotion de l'énergie) sont du ressort de notre canton. Un travail important allant dans ce sens est réalisé depuis quelques années sous l'égide du Département des infrastructures. Pour ce qui est des énergies renouvelables, le canton a également un rôle décisif.

Le Conseil d'Etat, au travers de son programme de législation, a d'ailleurs très clairement annoncé ses objectifs et mesures. A titre d'exemple:

Objectif no 2 : Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics.

L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la "société à 2000 watts" en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

Indicateur no 2.1 : Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

Indicateur no 2.2 : Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

2004	2012	2020	2050
6.12 %	7.5 %	10 %	20 %

Mesure no 11 : Développer les énergies renouvelables

Le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables.

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de la force hydraulique et de la biomasse.

Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique ("Fil rouge" pour une construction durable).

"De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la "société à 2000 watts" en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables."

Il y a lieu de tout mettre en œuvre afin que ces intentions n'en restent pas à l'état déclamatoire mais qu'elles se concrétisent dans les faits. Si avant la crise il y avait tout lieu de croire que la surconsommation de nos sociétés industrialisées allait continuer de croître, et donc de nécessiter la construction de nouvelles centrales (notamment électriques), la situation actuelle, avec les innovations nécessaires et indispensables pour un avenir meilleur, permet d'affirmer, encore plus que par le passé, qu'il n'y aura pas besoin de nouvelles centrales nucléaires.

Ce pour autant que les deux premiers piliers soient suffisamment développés. Pour ce faire, seule une volonté politique clairement affirmée [3] permettra d'y arriver. Le grand écart entre les promesses et les actes ne doit plus être de mise et les acteurs politiques (quel que soit leur bord) doivent prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la population.

Des propositions concrètes et une meilleure information devraient être faites pour favoriser le remplacement des chauffages électriques par des chauffages à bois ou des pompes à chaleur afin de diminuer fortement la consommation d'électricité durant l'hiver.

Cependant, la crise économique ne doit pas faire oublier la crise climatique et la crise alimentaire : pour y faire face, **il faut investir massivement dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les mesures de protection du climat et la concrétisation des projets de transports publics**. Cela aura un double effet sur la conjoncture. Cela permettra non seulement de freiner la récession et de créer des emplois mais profitera également à l'environnement et au climat. Il faut simultanément instaurer des conditions-cadres assurant la durabilité de l'ensemble des activités économiques.

[1] *Le Conseil fédéral favorable à un programme national d'assainissement des bâtiments*, <http://www.news.admin.ch/message/?lang=fr&msg-id=25533>

[2] *Le Conseil fédéral adopte une nouvelle politique énergétique*

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=10925>

[3] *Il s'agit par exemple d'arrêter de s'opposer à la suppression des ampoules à incandescence, à la diminution du stand-by, aux économies d'électricité, à l'amélioration énergétique, etc. et de craindre de ne plus avoir assez d'arguments pour justifier une nouvelle centrale nucléaire.*

Souhaite développer et renvoi au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 1 mars 2009.

(Signé) *Yves Ferrari et 19 cosignataires*

M. Yves Ferrari : — Par le présent postulat, les Verts souhaitent que, pour une fois, nous passions enfin des propos, des bons sentiments, des slogans de campagne, et de tout ce qu'on peut lire ou entendre, à la mise en oeuvre de véritables actions dans notre canton de façon à pouvoir nous passer de l'énergie qui n'est pas réellement renouvelable.

Par ce postulat, les Verts souhaitent que le Conseil d'Etat nous indique concrètement les pistes qu'il entend privilégier pour bénéficier de la manne fédérale votée récemment à Berne, ainsi que dans notre parlement lors du vote sur le budget 2009.

Je me réfère directement à la question orale que Mme Anne Baehler Bech a déposée et développée la semaine passée. Nous attendons les mesures concrètes qu'entend prendre le Conseil d'Etat. Je rappelle qu'a priori, si l'argent de la Confédération n'est pas dépensé, il est perdu, car il n'y a pas de report d'année en année. Nous avons tout ce qu'il faut, dans notre canton, pour développer le genre d'infrastructures permettant de développer et d'économiser les énergies. Nous souhaitons que le gouvernement nous indique des pistes concrètes et qu'il nous dise où il en est par rapport aux objectifs, mesures et actions qu'il a lui-même adoptés et qui sont décrits dans le programme de législature. Par rapport aux références de base, nous sommes bientôt à mi-chemin, car nous sommes plus proches de l'échéance de 2012 que du lancement de l'opération en 2004. Nous souhaitons savoir où le Conseil d'Etat en est et ce qu'il entend faire pour atteindre les objectifs qu'il a lui-même fixés.

Nous ne pouvons pas nous contenter de dire que nous vivons une crise environnementale et économique ; nous devons chercher à y répondre de la manière la plus globale possible, en favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Nous devons également prendre garde à la protection du climat et concrétiser certains projets votés par notre parlement, notamment lors du vote sur le budget en décembre dernier. Enfin, nous devons être particulièrement attentifs afin d'éviter que ces éléments n'aient des conséquences dommageables pour notre population, sur le plan social, par exemple.

Je demande le renvoi direct au Conseil d'Etat, étant donné que nous avons déjà eu à maintes reprises l'occasion de discuter de tous les éléments que ce texte contient. Ce fut le cas lors du débat sur le budget en décembre dernier et à plusieurs reprises au cours des sept années dernières années, soit depuis que je siège dans ce parlement. A un moment donné, il n'est pas besoin d'avoir une dixième discussion ; il suffit que le Conseil d'Etat nous dise comment et où il envisage agir, concrètement, afin que nous puissions activer la relance environnementale, sociale et aussi économique dans notre canton.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Surer : — Monsieur Ferrari, nous avons déjà abordé la question de ce *green new deal* la semaine passée avec votre collègue de parti. Vous souhaitez que ce postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat et je m'en étonne. Il me semble en effet que vous demandez, tout de même, certaines actions, avec une synthèse de la situation. Après la motion de notre collègue Venizelos et le postulat que M. Bally développera tout à l'heure sur "Un canton solaire", je vous invite, monsieur Ferrari, à débattre de ces trois interventions en commission. Elles touchent en effet le même sujet, celui de l'environnement, votre sujet de prédilection ainsi que vous l'avez annoncé avec fierté mardi passé. J'estime opportun de discuter en commission de ce postulat ainsi que des deux objets précédents.

La discussion est close.

Le renvoi direct au Conseil d'Etat est refusé par 78 voix contre 34 et 1 abstention.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.